

Plan d'Assurance Environnement « PAE »

SIEGE : EUROFLUX

7 Route de la grange aux cercles
91160 BALLAINVILLIERS
Tél : 01 69 63 31 80 / Fax : 01 69 63 31 88

AGENCE DE PARIS

7 Route de la grange aux cercles
91160 BALLAINVILLIERS
Tél : 01 69 63 31 80 / Fax : 01 69 63 31 88

AGENCE DE LYON

55 Avenue des Bruyères
69150 DECINES
Tél : 04 72 05 68 50 / Fax : 04 72 05 68 59

AGENCE DE MONTAUBAN

80 rue Léon Cladel
82000 MONTAUBAN
Tél / Fax : 05 63 20 76 25

Désignation du chantier concerné

SPECIMEN

Siège social : 7, route de la Grange aux Cercles 91160 BALLAINVILLIERS
tél: 01 69 63 31 80 Fax: 01 69 63 31 88 euroflux@wanadoo.fr
Agence de Lyon 55, avenue des Bruyères 69150 DECINES
Tél: 04 72 05 68 50 Fax: 04 72 05 68 59 euroflux.lyon@wanadoo.fr
Agence de Montauban 80 rue Léon Cladel 82000 MONTAUBAN
Tél/Fax : 05 63 20 76 25 euroflux.so@wanadoo.fr

Plan d'Assurance Environnement « PAE »

POUR APPROBATION

DOCUMENT TRANSMIS A	DATE

MISE A JOUR

		REDIGE	VERIFIE ET VALIDE	MODIFICATION
Rév.	Date			

Plan d'Assurance Environnement « PAE »

PREAMBULE

Responsable d'affaire :
Visa :
Responsable de chantier :
Visa :
Société : EUROFLUX AGENCE DE XXX
N° de lot :
Type de lot :

Plan d'Assurance Environnement « PAE »

SOMMAIRE

1. Renseignements généraux	5
a. Informations relatives au chantier	5
b. Réglementation	6
c. Détermination des objectifs environnementaux du chantier	6
2. Sensibilisation du personnel	7
3. Déchets produits	7
4. Gestion des déchets	7
a. Collecte des déchets	7
b. Minimisation des déchets	8
c. Plan d'intervention d'urgence en cas de pollution accidentelle	9
5. Gestion du stockage	9
a. Stockage solide	9
6. Moyens de contrôles	9

Plan d'Assurance Environnement « PAE »

1. Renseignements généraux

a. Informations relatives au chantier

XXXXXX
23 Boulevard
6900X LYON

La Société EUROFLUX a été mandatée pour fournir et monter un lot de Flux Laminaire.

Les représentants de ce projet sont :

Maîtrise :

NOM	ADRESSE	TELEPHONE	FAX	RESPONSABLE
XXXXXX	23 Bd 6900X LYON			
XXXX				

Exécutants :

NOM	ADRESSE	TELEPHONE	FAX	RESPONSABLE
EUROFLUX				

Plan d'Assurance Environnement « PAE »

Organismes de prévention :

NOM	ADRESSE	TELEPHONE	FAX	RESPONSABLE
CRAM				
Médecine du travail				

b. Réglementation

Le Plan d'Assurance Environnement s'appuie :

- Sur les prescriptions du marché et en particulier du cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et du cahier des clauses administratives particulières (CCAP).
- Sur le cahier des prescriptions environnementales
- Sur le code de l'environnement
- Sur le code rural
- Sur le code de la Santé Publique

c. Détermination des objectifs environnementaux du chantier

Pour ce chantier, EUROFLUX s'est fixé 2 objectifs principaux, qui sont :

- Le tri systématique des déchets générés par EUROFLUX ou ses sous-traitants via les bennes mises à disposition par le client ou ses propres bennes.
- Rendre le site aussi propre qu'à l'origine. Cela passera entre autre par un savoir vivre quotidien et un nettoyage hebdomadaire.

PAR QUI ?	Les exécutants sur chantier qui dépendent d'EUROFLUX
POURQUOI ?	Pour optimiser la Qualité Environnementale sur le chantier
QUAND ?	Autant que nécessaire
COMMENT ?	En respectant et en appliquant ces 2 objectifs principaux : <ul style="list-style-type: none"> • Tri des déchets • Nettoyage régulier du chantier

Plan d'Assurance Environnement « PAE »

2. Sensibilisation du personnel

Le personnel exécutant EUROFLUX ainsi que les sous-traitants seront accueillis par le responsable de chantier à leur arrivée sur site. Lors de cet accueil, le responsable de chantier leur expliquera la politique HQE lié à ce chantier ainsi que les objectifs environnementaux. Il leur demandera de s'engager à respecter et à appliquer le tri des déchets, la récupération des eaux souillées à l'acide, le nettoyage quotidien du site ainsi que de porter leur EPI.

En cas d'écart de comportement environnemental, un entretien sera réalisé pour communiquer l'incident à l'ensemble des exécutants de façon à ce qu'il ne soit plus réitéré. En fonction des cas, le PAE pourra être mis à jour.

PAR QUI ?	Le responsable du chantier
POURQUOI ?	Pour informer le personnel aux spécificités environnementales du site
QUAND ?	A chaque arrivée sur chantier (accueil sécurité hygiène environnement)
COMMENT ?	Commentaires du PAE lors de l'accueil du site Signature de l'engagement à respecter les objectifs environnementaux Communication sur les éventuels incidents rencontrés Mise à jour du PAE

3. Déchets produits

Dans le cadre des activités d'EUROFLUX et de celles de ses sous-traitants, les déchets qui pourront être amenés à être produits sont :

- De l'acier et de l'inox
- De l'outillage consommable type des disques à meuler, des disques à tronçonner, etc..
- Des emballages type carton, plastique et divers.
- EPI usagés type gants, lunettes, masques, combinaisons, bouchons, etc..
- Du papier

4. Gestion des déchets

a. Collecte des déchets

EUROFLUX mettra à disposition de ses salariés et sous-traitants des points de collectes pour les déchets, notamment des sacs poubelles. Ces sacs seront évacués quotidiennement vers une benne « tous déchets » mise à disposition par le client.

Plan d'Assurance Environnement « PAE »

Les déchets recyclables type acier, inox, carton, papier, plastique, bois, déchets souillés que l'on pourra générer à partir de la zone de chantier seront isolés afin d'être évacués quotidiennement vers les bennes adéquates mises à disposition par le client.

EUROFLUX portera une attention particulière au tri des déchets et à son respect. Pour cela, le personnel sera régulièrement sensibilisé afin que celui-ci ne se trompe pas de catégories de déchets, et qu'il ne jette pas systématiquement les déchets dans la benne « tous déchets ».

PAR QUI ?	Les exécutants sur chantier qui dépendent d'EUROFLUX
POURQUOI ?	Pour trier convenablement chaque catégorie de déchets
QUAND ?	Autant que nécessaire
COMMENT ?	<ul style="list-style-type: none"> • Explications régulières sur l'appartenance des déchets à une catégorie • Vérification de certaines collectes pour contrôler la bonne compréhension du tri.

Quantité prévisionnelle de déchets produits :

TYPE DE DECHETS	QUANTITE PRODUITE
ACIER	< 50 KG / SEMAINE
INOX	< 50 KG / SEMAINE
CARTON / PAPIER	< 50 KG / SEMAINE
PLASTIQUE	< 50 KG / SEMAINE
BOIS	< 100 KG / SEMAINE
DECHETS SOUILLES	< 50 KG / SEMAINE

b. Minimisation des déchets

Afin de limiter la production de déchets, EUROFLUX s'engage à :

- Se servir des chutes d'acier ou inox pour une autre utilisation, dans la mesure du possible.
- Faire systématiquement un repli journalier du chantier ainsi qu'un nettoyage hebdomadaire. Ce nettoyage hebdomadaire se réalisera en fin de semaine par une personne désignée par le responsable de chantier.
- Imprimer les documents que si cela est nécessaire et communiquer un maximum par courriel.
- Utiliser le papier des 2 côtés. Au lieu de jeter un imprimé, le conserver pour utiliser le verso en brouillon.
- Rendre le chantier dans le même état de propreté qu'il a été donné.

Plan d'Assurance Environnement « PAE »

c. Plan d'intervention d'urgence en cas de pollution accidentelle

En cas de pollution accidentelle, EUROFLUX adoptera la marche à suivre suivante :

- Contenir au mieux la pollution
- Prévenir immédiatement le responsable de chantier EUROFLUX. Celui-ci préviendra immédiatement les responsables désignés du client.
- Le cas échéant, prévenir les pompiers (18)

5. Gestion du stockage

a. Stockage solide

Il n'y aura pas de stockage des déchets solide car l'évacuation se fera de manière journalière dans les bennes prévues à cet effet et mise à disposition par le client.

6. Moyens de contrôles

Les moyens de contrôles seront faits de la manière suivante :

- Visuel sur l'absence de déchets au sol
- Contrôle inopiné des déchets placés dans les bennes de tri
- Vérification de la compréhension du PAE lors d'inspection de chantiers internes à EUROFLUX

PAR QUI ?	Le responsable de chantier d'EUROFLUX
POURQUOI ?	Pour vérifier la bonne compréhension et application du PAE
QUAND ?	Autant que nécessaire
COMMENT ?	<ul style="list-style-type: none">• Inspection visuelle journalière du sol• Contrôle régulier des bennes• Inspection de chantier avec interrogation du personnel